

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **28 (1883)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIII^e Année.

N° 4.

15 Avril 1883

Les règlements français, allemands et suisses sur le service de campagne.

Bivouacs, sûreté en station et en marche, (avec planches).¹

En parcourant les règlements français, allemands et suisses, ce qui frappe tout d'abord c'est le peu de détails dans lesquels entre le règlement allemand, comparé au nôtre, et surtout au règlement français, sur le service des troupes en campagne, tandis qu'au contraire ce même règlement est d'une minutie vraiment remarquable en ce qui touche le service intérieur, l'école de soldat, de bataillon, etc., etc.

Je n'ai pu trouver que dans des livres d'instruction non-officiels tels que « Perizonius » « la Tactique » de J. Meckel, « le Dienstunterricht für den Infanteristen des deutschen Heeres » de Trausfeldt, des données et des croquis sur ce service de sûreté de marche et d'avant-postes.

N'ai-je pu me procurer les vrais règlements sur ces sujets ? Je n'en sais rien. Ces règlements, m'a-t-on dit, n'existeraient pas, ou du moins ne sont pas détaillés comme le français par exemple.

Pour tout ce service de sûreté de marches et d'avant-postes, on laisse, en Allemagne, la plus grande latitude aux commandants, qui sont guidés dans leurs dispositions par la pratique et la nature du terrain.

Nous allons étudier maintenant l'organisation, les formes extérieures des bivouacs, des dispositions de sûreté de marche et d'avant-postes, sans nous arrêter à l'explication des buts de ces différents services, buts qui sont partout les mêmes et qu'il est par conséquent inutile d'énumérer ici.

I. BIVOUACS.

En général, comme formation normale de l'infanterie pour le bivouac, c'est la colonne double qu'on a adoptée; cependant l'on peut bivouaquer en ligne ou en colonne de compagnies, suivant

¹ Conférence faite au Cercle des officiers de Bâle, le 2 décembre 1882, par J. S., 1^{er} lieut. d'inf.